



Société
pour la Sauvegarde
du Patrimoine
de Pointe-Claire

Avis et remarques portant sur le Village de Pointe-Claire

Présentés à la firme Convercité

Le 19 août 2013

Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire
CP 1092, Pointe-Claire, Qc, H9S 4H9 Tél. : (514) 693-9114

www.patrimoinepointeclaire.org
info@patrimoinepointeclaire.org

1. Introduction

Objet de ce document

En juin 2013, la Ville de Pointe-Claire a annoncé qu'elle avait mandaté la firme Convercité afin d'effectuer un diagnostic sur l'avenir du Village de Pointe-Claire. Ce diagnostic a pour but de faire ressortir ce qui est manquant dans le Village de Pointe-Claire afin d'éclairer les élus et les gestionnaires; il constitue une première étape. La prochaine étape devrait être que la Ville de Pointe-Claire se dote d'une vision éclairée des besoins du Village de Pointe-Claire et, en s'appuyant sur cette information, qu'elle définisse un plan d'actions futures qui assurent une bonne gestion du développement du Village et des prises de décisions qui servent efficacement les intérêts culturels des citoyens de Pointe-Claire dans son entier.

Lors de la réunion d'information du 19 juin dernier à l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire, où étaient présents les élus, les hauts fonctionnaires de la Ville de Pointe-Claire et quelques 150 citoyens, madame Marie-Pascale Lalonde, responsable du dossier chez Convercité, a expliqué le travail qu'elle aurait à effectuer pour diagnostiquer la situation. Madame Lalonde a défini un diagnostic en ces termes : « (...) *C'est comme un plombier qui se rend chez quelqu'un qui a un problème de plomberie : à la fin de sa visite, il fait le constat que c'est le drain de l'égout qui est bloqué, par exemple. Le plombier ne dit pas nécessairement comment réparer le problème, mais fait un constat de la situation* ». Un diagnostic sert donc à identifier des éléments manquants ou à corriger.

Le diagnostic de Convercité sera basé sur les processus suivants :

- Un sondage auprès des citoyens, des commerçants et des visiteurs du Village de Pointe-Claire
- Des rencontres avec les commerçants et les associations du Village de Pointe-Claire
- Des commentaires recueillis, soit par écrit sous forme de documents comme des mémoires, ou par téléphone.

C'est suite à ce sondage, à ces rencontres et à ces témoignages que la firme Convercité produira son diagnostic. Convercité doit remettre le rapport aux élus de la Ville seulement après les élections du 3 novembre prochain et c'est la Ville qui disposera ensuite des résultats du diagnostic. Ce que nous avons compris, c'est que l'interprétation du diagnostic se fera, par conséquent, entièrement à la discrétion de la Ville de Pointe-Claire.

Suite à une discussion tenue avec Convercité, nous avons appris qu'initialement l'histoire et le patrimoine n'étaient pas compris comme éléments dans ce sondage et nous craignons, par le fait même, qu'on n'en tienne pas compte dans le diagnostic, ni dans les composantes de la vision de développement du Village de la Ville de Pointe-Claire. Il s'agit là pourtant de composantes essentielles de notre vie villageoise. À notre demande, ce point a été ajouté au sondage. Dans la foulée de cette demande, nous avons été informés d'un développement intéressant : après le 19 juin, nous avons appris que Convercité avait engagé monsieur Gilles Morel, ancien responsable de la gestion du patrimoine du Vieux-Montréal à la Ville de Montréal.

Mission de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire (la Société)

En 2000, la Société a été créée par un groupe de citoyens de Pointe-Claire soucieux de protéger le patrimoine bâti qui était alors en perdition à Pointe-Claire. Elle s'est donnée pour mission la sauvegarde du patrimoine historique, architectural et archéologique de Pointe-Claire et sa mise en valeur. Depuis ce temps, la Société a développé un important volet éducatif afin de sensibiliser la population à l'importance de préserver son patrimoine. Elle est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'État en raison de cet aspect de ses activités. Les membres de la Société effectuent près de 5 000 heures de bénévolat annuellement afin de poursuivre sa mission.

Réalisations de la Société (voir aussi en Annexe 1)

Au cours des treize dernières années, la Société a joué un rôle important dans la sauvegarde de trois maisons patrimoniales et dans la protection de l'intégrité architecturale de *La pointe claire*. Ses membres ont effectué des milliers d'heures de recherche historique en archives et ont procédé à la publication des brochures *À la pointe claire* et *Le Moulin de Pointe-Claire 1710-2010*. Ils ont également réalisé un outil pédagogique pour les classes de cinquième année du primaire, intitulé *300 ans d'architecture à Pointe-Claire*, offert de nombreuses visites guidées, tenu des conférences et des expositions, rédigé plusieurs mémoires, etc. À l'été 2006, ils ont réalisé la Mission de recherche sur les moulins à vent en France. En 2010, ils ont procédé à l'achat et à la restauration de meules pour le moulin de Pointe-Claire. Puis, en 2011, la Société a participé à la création de la murale de l'Épicerie du Village (volet historique) et a entrepris des démarches pour la création d'une institution muséale à Pointe-Claire dans la maison Antoine-Pilon (1710). Depuis 2010, les membres de la Société assurent la réalisation de calendriers historiques. Notons enfin que, depuis sa création, la Société a procédé à l'embauche de plus de 25 étudiant(e)s provenant de divers secteurs de recherche, dont elle a assuré la supervision.

Pour souligner le 300^e anniversaire de la création de Pointe-Claire, la Société travaille présentement au projet de publication d'un livre historique qui sera intitulé *Pointe-Claire 1713-2013*. Cet ouvrage de 400 pages, tout en couleur et de grande qualité, sera publié à 1000 exemplaires en français et 1000 exemplaires en anglais.

Implication de la Société dans le diagnostic de Convergence

Travaillant sans relâche depuis sa création à préserver et à mettre en valeur ce lieu unique et riche en histoire et en patrimoine architectural et archéologique qu'est le Village de Pointe-Claire, la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire voit naturellement comme de son devoir, puisque Convergence a invité les citoyens à se faire entendre, de présenter ses propres commentaires sur l'état de situation qui prévaut, de son avis, dans le Village de Pointe-Claire. Nous répondons donc à l'invitation de Convergence.

Nous voulons, par le biais de nos commentaires, partager notre vision de citoyens engagés et ce faisant, sensibiliser la population et les instances impliquées dans ce dossier aux enjeux qui nous sont chers. Bien que nous nous concentrerons sur les thèmes du patrimoine et de l'histoire, nous aborderons aussi d'autres aspects dignes d'intérêt dont, notamment, la qualité de vie dans le Village et l'accessibilité des services. Nous espérons que Convergence en tiendra compte dans son diagnostic final, car nous parlons en connaissance de cause, vivant au quotidien dans le Village.

Volonté politique et vision

Une gestion éclairée d'un village comme celui de Pointe-Claire, un territoire qui possède des bâtiments vieux de 300 ans et qui constitue un lieu singulier d'histoire et de mémoire, doit reposer sur une volonté politique et une vision à long terme claire et inspirante. Elle doit en outre être servie par des outils capables de prendre en charge les différentes dimensions qui contribuent à faire de ce lieu un lieu d'appartenance où il fait bon vivre et une source de fierté pour tous ses citoyens et les générations futures.

Mémoire sur le Plan d'urbanisme 2010 présenté à la Ville de Pointe-Claire

Le 7 avril 2010, la Ville de Pointe-Claire a proposé un plan d'urbanisme et a invité les citoyens à se prononcer sur la vision qui y est proposée. La Société a présenté à cette occasion un mémoire qui contenait une série de recommandations à la Ville concernant la gestion du Village de Pointe-Claire et l'intégration de ce dernier dans le plan d'urbanisme. Le plan d'urbanisme proposé par la Ville de Pointe-Claire mettait l'emphase sur deux projets de développement : un centre-ville dans l'Ouest-de-l'Île et un centre civique. La Société a demandé dans son mémoire que le plan d'urbanisme mette autant d'emphase sur un troisième secteur : le Village de Pointe-Claire. Nous souhaitons et croyions nécessaire que l'un des principaux enjeux de ce plan d'urbanisme soit la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine. Ce dernier constitue une richesse et une source de fierté ainsi qu'un potentiel récréo-touristique majeur pour Pointe-Claire.

Le Village de Pointe-Claire, c'est beaucoup plus qu'une concentration de bâtiments patrimoniaux et sa mise en valeur exige donc, tel que proposé dans notre mémoire de 2010, un plan particulier d'urbanisme (PPU) et une vision éclairée de développement pour son avenir. Le Village n'est pas qu'un lieu magnifique : il possède une âme et un esprit bien à lui et porte un héritage tricentenaire que partagent des milliers de citoyens et de visiteurs. Il est important de préserver la spécificité de cet ensemble qu'est le noyau villageois et de s'assurer que les différentes interventions soient cohérentes avec les préoccupations patrimoniales et citoyennes.

2. Le Village de Pointe-Claire : importance historique et patrimoniale (voir Annexe 2)

Le noyau villageois a conservé sa trame urbaine de 1756 et l'ensemble de son lotissement d'origine s'est agrandi depuis 250 ans. Les maisons sont habituellement petites et implantées en bordure de la rue sans marge de recul avec des marges latérales réduites. Le taux d'occupation du sol est élevé. Les maisons unifamiliales de deux étages sont collées les unes aux autres et ne permettent pas la présence d'une végétation abondante.

Les maisons Antoine Pilon (1710), Demers-Portelance (c.1847), Antoine Felsque (c.1850), Charlebois (c.1850), Brunet (c.1876), ainsi que l'Hôtel Canada (c.1850) ont survécu à l'incendie qui a détruit près de la moitié du Village en 1900. Les maisons Bourgie (c.1905), Mitchell (1900), Legault (1911), ainsi que l'Hôtel Pointe-Claire (1900) et le bureau de poste (1937) ont été construits après l'incendie et l'ensemble forme le large éventail d'un patrimoine urbain riche et diversifié des plus originaux de l'île de Montréal.

Le XXe siècle transforme davantage le Village avec la disparition de plusieurs bâtiments principaux et secondaires pour l'aménagement d'espaces de stationnement et avec le remplacement progressif des matériaux traditionnels. Depuis les 40 dernières années, 25 maisons patrimoniales ont disparu du cœur du Village de Pointe-Claire, le transformant significativement. C'est une grande perte pour l'esprit du lieu.

Suite à la demande de la Société, la Ville de Pointe-Claire et le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) ont mandaté entre 2002 et 2005 des firmes d'experts pour réaliser des études sur le patrimoine de Pointe-Claire au coût de 100,000 \$. Les conclusions de ces études témoignent de la haute importance historique et patrimoniale du Village de Pointe-Claire et de l'importance de le préserver et de le mettre en valeur.

- Le développement urbain de Pointe-Claire (Étude historique par Guy Mongrain, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications du Québec/Ville de Montréal. 2005) :

«Pointe-Claire jouit certainement d'un des patrimoines les plus originaux de l'île de Montréal. Des premières concessions à la création du village, de la cité-jardin à la banlieue moderne, un large éventail de développements est représenté à Pointe-Claire, faisant de la ville un exemple extrêmement riche de patrimoine urbain». p. V

- Inventaire patrimonial et étude du patrimoine bâti de l'arrondissement de Pointe-Claire (Par Patri-Arch, Ville de Pointe-Claire, 2005),

«La qualité remarquable d'un patrimoine bâti dont les plus anciens vestiges seront bientôt tricentenaires». Vol 1, p. 43

«Le secteur de la pointe claire comprend quatre des plus anciens édifices du Village de Pointe-Claire qui forme un ensemble institutionnel unique avec le moulin, l'église, le couvent et le presbytère. L'ensemble bâti de la pointe claire et son site qui s'avance dans le lac Saint-Louis constituent un paysage architectural et naturel exceptionnel». Vol 1, p. 45

- Étude de potentiel archéologique (Archéotec, 2002)

«Les résultats très positifs ont jeté un éclairage, non seulement sur l'ancienneté, mais aussi sur l'importance de la Pointe dans l'histoire de cette île. Il serait à ce propos tout à fait conseillé de développer ce projet (inventaire archéologique) afin d'avoir une idée plus juste et mieux alimentée de ce secteur stratégique de l'île». Supervision archéologique à Pointe-Claire, site BiFk-8, Archéotec, 2002, p. 52.

Le Conseil de Ville de Pointe-Claire et ses fonctionnaires ont en leur possession ces documents. Suite à la lecture de ces études, on ne peut ignorer la richesse patrimoniale remarquable de la ville de Pointe-Claire. Ces études, le diagnostic à venir de *Convercité* et ce présent document constituent des sources d'information que la Ville de Pointe-Claire pourra mettre à profit.

Tel que stipulé dans leurs mandats respectifs, ces experts indépendants ont formulé des recommandations afin de mieux préserver et mettre en valeur ce patrimoine. Notre Société appuie l'ensemble de leurs recommandations (*voir en Annexe 2 des extraits des documents originaux*).

3. Notre évaluation des manques et besoins du Village de Pointe-Claire

MILIEU DE VIE/CARACTÈRE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Logements

- Le Village de Pointe-Claire se vide de ses résidents : la majorité de ce qui pourrait être des emplacements de logements à l'étage est actuellement occupée par des bureaux sur le chemin Bord-du-Lac, ce qui entraîne la disparition de nombreux logements et, donc, de résidents. Le Village de Pointe-Claire pourrait devenir un village-fantôme.
- Aucune disposition facilitant l'accès aux logements dans le Village n'existe.
- Il n'y a pas de Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) dans le Village

Vie artistique

- On n'encourage pas la venue de groupes d'artistes et d'artisans dans le Village, qui ont besoin notamment d'aide financière, d'un local, etc. Les artistes ont besoin que l'on facilite la diffusion et la promotion de leurs activités artistiques, entre autres.

CADRE DE VIE/CARACTÈRE PHYSICO-SPATIAL

Cachet et aspect villageois : La pointe claire

- Le terrain de l'église est entouré de fils électriques, nuisant à la beauté du lieu.
- Des clôtures type *Frost* sur la rive nuisent à l'harmonie visuelle des berges. Ce modèle n'est pas approprié dans un tel paysage naturel et patrimonial.
- La maison du bedeau, située tout près de l'église Saint-Joachim, s'inscrit très mal dans la trame architecturale du site patrimonial de *La pointe claire*. Elle nuit à l'harmonie visuelle de cet ensemble patrimoniale unique.

Cachet et aspect villageois : le Village

- Les nouveaux bâtiments ou les agrandissements de bâtiments déjà existants s'intègrent mal à leur environnement et au cachet du Village. Le type de revêtement et leur gabarit ne sont pas appropriés dans un village historique.
- Les stationnements dans le Village s'intègrent mal au cachet et ne font pas l'objet d'un aménagement paysager particulier afin de mieux les intégrer, comme la mise sur pied de murs vert ou la plantation d'arbres matures. Il n'y a pas non plus de stationnements souterrains dans le Village.
- Peu d'arbres indigènes ont été plantés dans le Village depuis les 50 dernières années.
- Peu d'aménagements paysagers sont effectués dans le Village pour la saison estivale.
- L'accès au parc Bourgeau est mal indiqué et mal aménagé pour les résidents et les visiteurs : on doit passer par un stationnement pour y accéder. Le parc est mal relié au Village.
- L'ajout de bancs de parc, de fontaines et de toilettes publiques, près du lac comme au Village, offrirait plus de confort aux visiteurs et aux cyclistes.

Accès au lac

- Il n'y pas encore d'accès direct au lac ou à ses berges pour les citoyens à partir de la rue principale.
- Il n'y a pas de plage aménagée.
- On ne voit pratiquement pas le lac à partir du Village.

Cyclisme

- Selon la firme spécialisée *Vélo Québec*, Pointe-Claire est le chaînon manquant de la Route verte. Il n'y a pas de piste cyclable dans le Village, avec signalisation et balises adéquates. À notre connaissance, aucune étude de faisabilité pour une piste cyclable dans le Village n'a été réalisée, à ce jour.
- Il y a peu de support à vélos dans le Village.

Sécurité

- Les trottoirs menant à l'école Marguerite-Bourgeoys et à l'église Saint-Joachim, sur les rues Saint-Joachim et Sainte-Anne au sud du chemin Bord-du-Lac, ont largement dépassé leur durée de vie et sont en piètre état. Ils sont également plus bas que le niveau des rues, occasionnant une grande accumulation d'eau en cas de pluie ou lors de la fonte des neiges, ou une accumulation de glace par temps froid. Ils sont mal entretenus et mal déneigés, notamment en raison des poteaux qui se trouvent sur le trottoir même. De ce fait, les enfants, pour aller à l'école, les résidents et les paroissiens doivent marcher dans la rue. Cela est fort dangereux.
- L'intersection Saint-Joachim/Bord-du-Lac est dangereuse, tant pour les piétons que pour les automobilistes et les cyclistes, surtout lorsqu'on l'on vient du nord, sur la rue Saint-6

Joachim : la rue Saint-Joachim étant très étroite, la visibilité est nulle pour les automobilistes sur St-Joachim et pour les piétons sur Bord-du-Lac. Ces derniers se font régulièrement surprendre lorsqu'ils traversent Saint-Joachim du côté Nord, ne se doutant pas qu'un véhicule peut surgir de cette rue. Sans miroirs ovales et convexes de chaque côté de la rue Saint-Joachim, les automobilistes ne peuvent voir les piétons venant des directions Est ou Ouest sur Bord-du-Lac. Les automobilistes sur Bord-du-Lac, quant à eux, ne voient pas l'arrêt à Saint-Joachim et passent souvent tout droit, puisque l'arrêt n'est pas bien visible ou lumineux. Le risque de collision est élevé.

- Il n'y a pas de trottoir du côté Est de la rue Saint-Joachim, entre la garderie et le stationnement public. Des enfants de la garderie y circulent à tous les jours de la semaine, ainsi que des personnes âgées et des piétons. Ils marchent dans la rue et cela est dangereux.
- Plusieurs habitants du Village ne se sentent pas en sécurité. Des mesures pour améliorer le sentiment de sécurité des citoyens du Village, surtout la nuit, seraient souhaitables.

Propreté

- Des actes de vandalisme, notamment des graffitis, sont régulièrement commis dans le Village. Il n'y a pas de politique qui fait en sorte que les graffitis soient retirés en moins de 24 heures, afin de décourager les graffiteurs.
- Il y a peu de poubelles à déchets dans le Village.
- Il n'existe pas de poubelles pour les déchets recyclables dans le Village, comme les bouteilles ou canettes.
- Les trottoirs, rues et terrains publics sont malpropres.
- Le parc Antoine-Pilon est mal entretenu et malpropre.

Activités hivernales

- Outre la patinoire, aucune activité d'hiver n'est organisée dans le Village (par exemple, ski de fond ou raquettes sur le lac avec un circuit balisé)

NIVEAU DE VIE/VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Débits de boisson

- Les débits de boisson dérangent la population du Village :
Ce genre d'établissement attire une clientèle de plus en plus bruyante et turbulente en fin de soirée et durant la nuit. Il semblait y avoir un moratoire sur l'octroi de permis d'alcool et des établissements servant de débits de boisson jusqu'à il y a 3 ans, lorsque la Ville a octroyé un permis à un « pub » dans le Village, ce qui entre en contradiction avec un de ses objectifs de planification détaillé dans le Plan d'urbanisme de 2011 qui est de « *maintenir la quiétude (du Village)* ».

Tapage nocturne

- Le tapage nocturne nuit à la qualité de vie de la population du Village :
Par le passé, la quiétude des citoyens a été mise à rude épreuve : du tapage nocturne avait lieu lors des sorties de bars, surtout les fins de semaine, sur le chemin Bord-du-Lac. Deux7

établissements ont donc été fermés : le Maples Inn et le Edgewater. Récemment, on nous a informé que, surtout à la belle saison et les soirs de fins de semaine, après la fermeture des débits de boisson, des jeunes se retrouvent à l'arrière des commerces et des résidences du chemin Bord-du-Lac et y terminent la soirée. Cela occasionne non seulement du bruit au beau milieu de la nuit, mais également des déchets et souvent même des dégâts humains. La quiétude des citoyens du Village est de nouveau ébranlée.

Services à la population

- Les services de proximité pour les résidents du Village sont en train de disparaître les uns après les autres. En 2010, la Ville de Pointe-Claire, dans son nouveau plan d'urbanisme, a centralisé les services communautaires et de loisir qui étaient dans le Village près du centre civique. Elle a changé également les zonages du bureau de poste et du centre communautaire de « public » à « commercial », malgré l'opposition citoyenne, préoccupée par la fermeture de ces établissements. Cela créait un risque que la Société a soulevé dans son mémoire de 2010. De nombreux citoyens perdent ainsi ces services, mais aussi des loisirs. Des personnes âgées, à mobilité réduite ou ne possédant pas de véhicule, sont aujourd'hui désavantagées :

Services qui ont disparus

- Disparition du bureau de poste dans le Village.
- Disparition du bureau de médecin dans le Village.
- Plus de Société des Alcools (SAQ) dans le Village.
- Plus de cordonnerie dans le Village.
- Plus de quincaillerie dans le Village.
- Plus de Caisse populaire ni de banque dans le Village.

Loisirs menacés

- L'espace pour jouer au curling est menacé.
- L'espace pour jouer ou au bowling est menacé.

Centre communautaire menacé

- Le Centre communautaire Noël-Legault est maintenant zoné « commercial » et on craint sa fermeture, malgré un grand besoin de locaux communautaires pour les résidents et les associations du Village.

4. Contexte politique affectant le développement et l'avenir du Village de Pointe-Claire

Pour que soit complète toute étude des manques et besoins associables à la situation du Village de Pointe-Claire, il est important de prendre en considération le contexte politique dans le cadre duquel évolue et se développe ce village. Ce contexte, après tout, est celui duquel dépendent toutes les décisions qui affectent la santé présente et future de ce territoire et des gens qui y habitent.

Or, au cours des dernières décennies, suite à la fusion, puis à la dé-fusion de la Ville de Pointe-Claire de la Ville de Montréal, on a pu observer comment changeant ce contexte peut être en matière de perception et mise en valeur de patrimoine. Tantôt très positive, tantôt plus indifférente, cette perception des élus et fonctionnaires municipaux est un ingrédient d'importance dont on se doit de tenir compte dans un diagnostic de situation.

Absence de mise en valeur du Village

- Au cours de ses 13 années d'existence, notre Société a observé un manque de volonté de la part de nos élus de mettre en valeur le patrimoine du Village de Pointe-Claire. À titre d'exemple, on note que :
 - **Centre d'interprétation :** il n'existe pas de musée ou de centre d'interprétation dans le Village, malgré le patrimoine exceptionnel qui s'y trouve. Suite au dépôt par notre Société en 2012 d'un projet de création d'un centre d'interprétation du patrimoine dans la Maison Antoine-Pilon (construite en 1710), la Ville a indiqué qu'elle ne souhaitait pas soutenir de quelque façon que ce soit la création d'un tel centre, ni s'impliquer dans la restauration de la maison. À ce jour, bien qu'il s'agisse ici d'un des plus anciens bâtiments de l'île de Montréal, c'est son propriétaire, André Charbonneau, qui a pris en charge tous les travaux de restauration.
 - Pointe-Claire ne fait pas encore appel au Service d'Aide-conseil en Restauration Patrimoniales (SARP). Le SARP propose une banque de données en ligne aux intervenants des municipalités afin de mettre en valeur le cachet architectural de leur territoire. Les municipalités membres permettent donc à leurs citoyens de bénéficier gratuitement des services-conseils du SARP (simplification de l'obtention du permis, expertise en rénovation patrimoniale, intermédiaire entre le citoyen et le service d'urbanisme, amélioration de la qualité des rénovations avec les matériaux d'origine et actuels, amélioration du paysage bâti).
 - Il n'y a pas de spécialiste en patrimoine au département d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire, afin d'aider à avoir une vision de sauvegarde et conservation. Il n'y a pas non plus d'experts en patrimoine pour conseiller les propriétaires.
 - Pointe-Claire ne fait pas appel à la fondation *Rues principales*, un organisme sans but lucratif œuvrant à la revitalisation socioéconomique et au développement durable des municipalités grâce à une approche globale et une expertise unique, qui lui a permis d'améliorer la qualité de vie des citoyens de plus de 250 municipalités depuis plus de 25 ans. *Rues principales* met en place un climat de concertation et de développement durable pour chaque municipalité, créant une grande fierté pour tous et des projets rassembleurs.
 - Il n'y a pas de disposition pour les touristes visitant le Village, un lieu de rassemblement, un comptoir d'information, lieu de documentation, carte touristique avec les commerces et lieux importants, dépliant, etc.
 - Il n'existe aucune fête ou célébration propre au Village, comme un festival, un défilé, un grand spectacle ou un grand concours.
 - Il n'existe pas de lieu de rassemblement extérieur ou central, ou une place publique bien définie pour les résidents ou pour les visiteurs qui désirent profiter des activités socio-culturelles du Village. Un tel espace pourrait servir de lieu de rencontre, pour des fêtes, spectacles, marché public, etc. Il y a présentement un terrain vacant coin Bord-du-Lac et Cartier.

- Il n’y a pas de babillard, de tableau d’affichage dans le Village ou de section sur le site internet de la Ville pour que les citoyens puissent afficher activités et événements du Village.
- Il n’existe pas de panneau aux entrées du Village y invitant les gens et indiquant la richesse historique de ce lieu. Un tel dispositif inciterait sans doute de nombreuses personnes à faire un arrêt dans le Village.

Absence de mise en valeur de La pointe claire

À l’instar de l’attitude qui prévaut en ce qui regarde la mise en valeur du Village de Pointe-Claire, on observe de la part de nos élus un manque assez semblable de volonté ferme en ce qui concerne la mise en valeur du patrimoine de *La pointe claire*. Bien qu’un premier pas important ait été accompli le 2 avril 2013, alors que les élus ont adopté un « règlement pour la citation de *La pointe claire* en site patrimonial », aucune intervention concrète n’a été faite à ce jour pour mettre en valeur ce magnifique site patrimonial. À titre d’exemple, on note que :

- Aucun traçage au sol n’existe pour souligner l’emplacement du fort ou de la première église.
- **Le moulin tombe en ruine** Malgré son engagement à investir 500 000\$ dans la restauration du moulin de Pointe-Claire (inscrit dans son Programme Triennal d’Investissement – PTI) et le fait que le moulin a, depuis des années déjà, grand besoin de restauration, la Ville de Pointe-Claire n’est toujours pas passée à l’action. Le moulin se désagrège littéralement et se trouve dans un état pitoyable. C’est un triste sort pour l’emblème de notre ville!
- Aucune étude ou stratégie concernant la vocation à venir des bâtiments qu’on trouve sur le site de la Pointe, notamment le Couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, n’a été proposée par la Ville jusqu’à maintenant. Comme l’a dit Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain : « Tous les couvents au Québec sont ou seront à vendre. Une fois que les entrepreneurs ont mis la main dessus, il est déjà trop tard. »
- Il n’y a pas de mémorial pour le cimetière derrière l’église Saint-Joachim, où, malgré le déplacement d’une quarantaine de corps vers un nouveau cimetière dans les années 1950, près de 5 000 de nos ancêtres restent toujours enterrés.
- Suite au dépôt d’une demande de la Société à la paroisse d’implanter 4 panneaux patrimoniaux sur le site de la Pointe, la Ville a refusé de collaborer à ce projet en disant à la Fabrique qu’elle se devait d’attendre que le site patrimonial soit créé.

Peu d’initiative de la Ville concernant le patrimoine et l’histoire

- Depuis 2002, le Village n’a plus son « conseiller propre » : il est jumelé avec le secteur Cedar pour former Cedar-Le Village au sein du Conseil de Ville et n’est donc plus représenté exclusivement par un élu propre au Village afin de le défendre et de proposer des initiatives pour ce secteur et qui reflètent bien les préoccupations de ses résidents.
- Il n’y a pas de politique du patrimoine à Pointe-Claire. Pour l’instant, ceci reste vrai même en ce qui concerne le site patrimonial de *La pointe claire*, puisque la Ville n’a pas précisé ses intentions.
- Il n’existe pas de Comité du patrimoine autonome. Le Comité Consultatif en Patrimoine (CCU) est formé de membres du Comité d’urbanisme. On note dans ce contexte une absence de spécialistes en patrimoine ou de représentants du milieu du patrimoine (muséologue, historien, etc.). Malgré l’expertise de ses membres, aucun représentant de la Société pour la

Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire n'a été invité à siéger sur ce comité ou n'a été consulté.

- Il n'y a pas de Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le Village de Pointe-Claire dans le plan d'urbanisme de Pointe-Claire de 2010.
- Malgré l'instauration du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le Village de Pointe-Claire en 2001, les bâtiments qui ont été construits ou rehaussés d'un étage depuis ce temps n'ont pas été harmonieusement intégrés dans le Village : ils ne s'apparentent pas à ceux que l'on retrouve dans un village patrimonial. Pour bien s'intégrer, les nouveaux bâtiments devraient être de plus petites dimensions et faits de matériaux nobles semblables à ceux que l'on retrouvait à l'époque. Le 13 mars 2006, M. Michel Barcelo, alors professeur au Département d'Urbanisme de l'Université de Montréal, est venu faire une intervention au Conseil de Ville de Pointe-Claire. Il a affirmé que le PIIA du Village de Pointe-Claire «*n'avait aucune dent et était inefficace*».
- Aucune célébration ou commémoration n'est prévue par la Ville pour souligner les 300 ans de la création de Pointe-Claire en 2013. Aucun comité n'a été formé pour s'occuper de cette célébration et aucun événement spécial n'est prévu par la Ville. Le centenaire de l'incorporation de la Ville avait pourtant été souligné par la municipalité en 2011.

Absence de soutien par la Ville de Pointe-Claire à la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine

- Aucun des projets de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire n'a été soutenu par la Ville de Pointe-Claire, malgré des demandes répétées. Auparavant, la Ville remettait à la Société 2000\$ annuellement (de 2003 à 2008). Toutefois, en 2009, alors que la Société était en pleine campagne pour acquérir de nouvelles meules pour le moulin, la Ville a exigé de celle-ci qu'elle renonce à toute initiative visant à restaurer le moulin. La Société ne reçoit plus d'aide financière depuis ce temps.
- Malgré les nombreux accomplissements de la Société en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine et des demandes répétées d'assistance faites à la municipalité, la Société ne reçoit virtuellement aucune collaboration de la Ville de Pointe-Claire. Jamais la Ville ne souligne ou ne mentionne les réalisations ou les projets de la Société, par exemple, sur son site web ou dans le journal du maire :
 - Refus de soutenir la Société dans la création d'un centre d'interprétation dans la maison Antoine-Pilon, le Centre patrimonial de Pointe-Claire.
 - Refus de soutenir la Société dans la réalisation d'un livre historique sur Pointe-Claire, *Pointe-Claire 1713-2013*.
 - Aucun soutien financier pour le fonctionnement de la Société depuis 2009 (voir plus haut).
 - Refus de soutenir la création de 25 plaques patrimoniales pour le Village en 2001; la Ville a finalement accepté de contribuer à l'installation des plaques, puisqu'elle était la seule municipalité de l'Ouest-de-l'Île à ne pas s'être impliquée dans ce projet, initialement piloté par la Société.
 - Refus de soutenir la réalisation d'une Carte historique du Village de Pointe-Claire en 2001 : la Ville n'a pas voulu s'impliquer lors de la création du Circuit patrimonial à

vélo de l'Ouest-de-l'Île. C'est la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Ouest-de-l'Île (SPOI) qui a pris en charge le projet, à la demande de notre Société.

- Refus de mettre sur pied les Fêtes du Tricentenaire en 2013, un projet pour lequel *Patrimoine canadien* était emballé et qu'il aurait pu soutenir jusqu'à un montant de 250 000\$ à condition que la municipalité concernée s'implique et contribue.
- Refus de faire la promotion du projet de livre dans le Journal du maire en 2012.
- Refus de prêter à la Société un local, notamment au Stewart Hall ; refus aussi à des Associations de familles qui tiendront leur congrès annuel à Pointe-Claire cette année, à l'occasion du tricentenaire.
- Aucun soutien dans la création de deux brochures bilingues sur l'histoire de Pointe-Claire : *À la pointe claire (2005)* et *Le Moulin de Pointe-Claire, 1710-2010*.
- Aucun soutien dans le cadre de l'acquisition de meules pour le moulin à vent de Pointe-Claire en 2010. La Société a procédé seule à cette acquisition, grâce au soutien de généreux donateurs et les meules sont toujours entreposées en attendant d'être installées dans le moulin.

Reconnaissance indirecte par dédoublement de ressources

- Aspect éducatif : il n'existait pas jadis d'activités à caractère historique ou patrimonial pour les jeunes ou les groupes scolaires de Pointe-Claire. La Société a donc créé un outil pédagogique pour les élèves de cinquième année du primaire en 2002. La qualité de cet outil a été soulignée et il est aujourd'hui utilisé comme modèle à la grandeur du Québec. En 2011, la Ville a engagé une firme experte pour faire un autre outil pédagogique pour les élèves de sixième année.
- Il ne fait nul doute que la Ville reconnaît l'utilité de certaines des interventions de la Société en matière de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de Pointe-Claire car plusieurs de ses initiatives en lien avec l'histoire et le patrimoine sont inspirées du travail de la Société. C'est le cas, entre autres, des visites guidées par autobus qui se tiennent en même temps que certaines de nos visites à pied et du placement de panneaux patrimoniaux autres que ceux déjà posés par la Société. Ceux-ci reprennent même à l'occasion des parties des textes de la Société. La Ville engage des firmes externes pour faire du travail semblable à celui accompli par la Société. L'utilité de ce travail s'en trouve de ce fait même confirmée.

Une situation malsaine

- Au-delà du manque d'intérêt que la Ville de Pointe-Claire affiche pour la Société et ses projets, on doit mentionner en terminant certaines situations récentes qui semblent indiquer que la Société est vue par les élus de Pointe-Claire non pas comme une alliée dans la préservation et la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de Pointe-Claire, mais plutôt comme une intervenante mal venue. Si tel est le cas, la situation est malsaine, car une municipalité devrait normalement se réjouir et profiter de l'implication de ses citoyens dans le bien-être de la communauté.
 - Malgré l'opposition de la Société et de nombreux citoyens, un changement de zonage du bureau de poste du Village a eu lieu. Lorsque Poste Canada a annoncé en 2012 la

vente du bureau de poste sur le chemin Bord-du-Lac, près de 1500 citoyens s'y sont opposés en signant une pétition. Malgré cela, le bureau de poste a été fermé.

- En 2011, la Société s'est vu refuser l'accès aux Archives de la Ville de Pointe-Claire, qui sont pourtant publiques. Il a fallu faire appel au commissaire de la Commission d'accès à l'information pour que l'on accorde à la Société l'accès aux archives, plusieurs mois plus tard et avec l'imposition de plusieurs conditions.
- Malgré que la Société en ait fait la demande officielle, on a refusé catégoriquement que siège un de ses membres sur le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)

5. Conclusion

Ce survol des manques et besoins dans le Village de Pointe-Claire se veut un constat le plus réaliste possible sur l'état du Village, tel que perçu par des gens qui y vivent et y travaillent et qui ont grandement à cœur son avenir. Sa gestion, son riche milieu et sa qualité de vie y ont été discutés. La Société espère que ce portrait « instantané » de l'état de ce lieu exceptionnel, riche en histoire et en patrimoine, saura éclairer la firme Convercité dans son diagnostic d'experts externes et qu'il saura sensibiliser les élus, les administrateurs de la Ville de Pointe-Claire ainsi que les citoyens à faire leur propre réflexion non seulement sur l'état actuel des choses, mais également sur l'avenir du Village de Pointe-Claire, que nous souhaitons voir s'améliorer à de nombreux points de vue. Pour que cela se produise, il faudra pouvoir compter sur une réelle volonté politique d'engagement envers le patrimoine de la part des prochains élus municipaux et sur leur adoption d'une vision éclairée de l'avenir du Village de Pointe-Claire ; une vision qui reflète bien les intérêts et les préoccupations des citoyens.

Annexe 1 Réalisations de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire

Depuis l'an 2000, la Société a été impliquée dans :

- La sauvegarde de l'intégrité architecturale de *La pointe claire*
- La sauvegarde de trois maisons patrimoniales
- La création de la murale de l'Épicerie du Village (volet historique) en 2011

La Société a réalisé :

- Des visites guidées patrimoniales de Pointe-Claire
- Plusieurs interventions dans les médias
- La création d'un fonds de 3 000 photos anciennes
- Des expositions
- Des conférences
- La rédaction d'articles historiques publiés dans différents journaux
- La création et la mise en place d'un outil pédagogique, historique et architectural (brochure et guide de l'élève) sur le Village de Pointe-Claire pour les classes de cinquième du primaire
- La publication de la brochure historique *À la Pointe Claire* en 2005
- La *Mission de recherche sur les moulins à vent en France, été 2006* ; 10 semaines, 10 000 km parcourus, 70 moulins à vent faisant farine visités, 37 heures d'entrevues avec des spécialistes :
 - Rapport préliminaire de la Mission (119 pages)
 - Transcription de 37 heures d'entrevues audio et vidéo (445 pages)
 - Rapport-synthèse de la Mission (65 pages)
- La *Tournée des moulins à vent du Québec, été 2007* en compagnie de deux experts de France : Chris Gibbings, molinologue et Thierry Croix, charpentier de moulin
- La journée : *Visites et conférences sur les moulins à vent* en collaboration avec Icomos Canada
- La transcription de 1 850 actes notariés concernant les moulins du Québec
- La transcription de plus de 2 000 actes notariés concernant Pointe-Claire depuis 1672
- Des recherches sur l'histoire de Pointe-Claire dans différents centres d'archives
- L'archivage de l'ensemble des documents amassés par la Société
- Le dépôt d'un mémoire auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
- La rédaction et publication de 15 articles sur notre patrimoine dans les médias
- La création du site Internet www.patrimoinepointeclaire.org
- L'achat et la restauration des meules pour le moulin de Pointe-Claire mesurant 1,95 m par 35 cm, pesant 2 tonnes chaque et provenant de la Ferté-sous-Jouarre en France (la réception officielle des meules s'est faite le 17 juillet 2010)
- La production d'une brochure intitulée *Le moulin de Pointe-Claire 1710-2010* (le lancement de la brochure a eu lieu le 19 septembre 2010)
- La rédaction et la présentation d'un mémoire sur le plan d'urbanisme de Pointe-Claire en 2010
- La production de calendriers historiques depuis 2010.
- La production du calendrier historique de Pointe-Claire de 2011, distribué à 13 451 foyers grâce au partenariat avec le Comité du Centenaire de Pointe-Claire
- L'évènement *Des photos qui nous parlent* en 2011
- Une étude de faisabilité pour le Centre patrimonial de Pointe-Claire – maison Antoine-Pilon (avec l'aide financière du CLD) en 2012

La Société a sensibilisé les instances municipales aux besoins de :

- Procéder à un inventaire et des fouilles archéologiques sur le territoire de Pointe-Claire
- Réaliser conjointement par la Ville de Pointe-Claire et le Ministère de la Culture et des Communications du Québec des études sur l'histoire et l'architecture de Pointe-Claire
- Faire une étude de faisabilité pour la restauration du moulin à vent de Pointe-Claire
- Allouer dans le budget de la Ville de Pointe-Claire un montant de 500 000\$ pour la restauration du moulin pour les phases 1 et 2
- Procéder à la création d'un site du patrimoine de *La pointe claire* (demande faite en septembre 2005).

La Société a créé :

- La *Société Découverte et Sauvegarde du Patrimoine de l'Ouest-de-l'Île* en 2002
- L'*Association des Moulins du Québec* en 2007
- Le comité des Amis de la maison Antoine-Pilon en 2012.

En plus, la Société a :

- Participé à l'évènement Opération Patrimoine Architectural de Montréal (OPAM) depuis 2005
- Embauché et supervisé à ce jour de plus de 25 étudiant(e)s provenant de divers secteurs de recherche (histoire, archivistique, anthropologie, rédaction)
- Collaboré à de nombreuses études universitaires sur notre patrimoine
- Préparé le mémoire sur le site du patrimoine de *La pointe claire*.

La Société travaille actuellement à :

- Un projet de livre historique : *Pointe-Claire 1713-2013*
- La création du Centre patrimonial de Pointe-Claire – maison Antoine-Pilon

Annexe 2 : Études et rapports sur le patrimoine, l'histoire et l'archéologie à Pointe-Claire (extraits)

Étude historique – Guy Mongrain : *Le développement urbain de Pointe-Claire*. Montréal, Ministère de la Culture et des Communications du Québec/Ville de Montréal. Page V :

CONTEXTE ET MANDAT

Pointe-Claire jouit certainement d'un des patrimoines les plus originaux de l'île de Montréal. Des premières concessions à la création du village, de la « cité-jardin » à la banlieue moderne, un large éventail de développements est représenté à Pointe-Claire, faisant de l'arrondissement un exemple extrêmement riche de patrimoine urbain. L'arrondissement, conscient de cet atout inestimable, souhaite appuyer davantage ses politiques patrimoniales et urbanistiques en intégrant cette dimension de manière adéquate. C'est dans cet esprit que fut signée une entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal — arrondissement Pointe-Claire. L'objectif de l'entente est de doter l'arrondissement d'outils de connaissance permettant de soutenir les grandes orientations d'aménagement et de mise en valeur de son territoire.

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal — arrondissement Pointe-Claire ont donc lancé un appel de propositions de services professionnels visant la réalisation d'une étude historique portant sur le développement urbain de Pointe-Claire. Pour cette première phase de l'entente, l'objectif est de produire un outil de référence, synthèse des phases de développement de la ville, devant servir de cadre pour l'évaluation patrimoniale ou à tout autre projet de mise en valeur du territoire de Pointe-Claire.

ÉVALUATION DU SECTEUR

Historique

Les attaques répétées des Iroquois dans les années 1680 ralentissent la colonisation de l'île de Montréal¹. La concession de terres reprend au tournant du siècle alors que le calme revient. Ainsi les Sulpiciens – seigneurs de l'île de Montréal – concèdent-ils plusieurs lots dans les limites actuelles de l'arrondissement de Pointe-Claire au cours des années 1698-1699. N'étant pas soumis à l'obligation de tenir « feu et lieu » dans leurs seigneuries, les Sulpiciens se réservent néanmoins la presqu'île afin d'y ériger un moulin banal² (figure 1). La communauté entreprend d'abord la construction d'un presbytère-chapelle (1705), puis d'un moulin à vent (1709-1710), d'une église (1713), de son cimetière et enfin d'une enceinte fortifiée (1729). Le fort de la Pointe-Claire faisait partie d'une série de postes établis en bordure du lac Saint-Louis, et ils constituaient le noyau du village de la Pointe-Claire au XVIII^e siècle³. Mis à part le moulin banal, ces éléments sont aujourd'hui disparus mais constituent un important potentiel archéologique.

La « pointe Claire » telle qu'on la connaît aujourd'hui prend surtout forme au XIX^e siècle. Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame s'installent à Pointe-Claire en 1784. La communauté érige un premier couvent dès son arrivée à proximité de l'église et du presbytère. Au début des années 1860, le vieux couvent nuit à la construction de la nouvelle église. M^{re} Bourget propose à la fabrique d'acheter le terrain de la pointe et de l'échanger à la Congrégation de Notre-Dame contre celui du vieux couvent. La transaction se concrétise en 1866, et la communauté se fait alors construire une nouvelle maison en 1867-1868.

Le presbytère actuel date de 1848. À l'origine, l'édifice en pierre d'un étage et demi est coiffé d'une toiture à deux versants recourbés. Son surhaussement et son agrandissement en 1913 lui donne son aspect actuel teinté d'éclectisme. Quant à l'église de style néogothique, la quatrième à avoir été érigée sur le site, elle a été bâtie entre 1881 et 1885 selon les plans de l'architecte Victor Bourgeau.

Ce secteur a connu peu de modifications durant le XX^e siècle, mis à part la construction d'un bungalow derrière le presbytère et l'agrandissement du couvent en 1962. Le moulin à vent, véritable emblème de Pointe-Claire, a été restauré et des espaces de stationnement ont été aménagés.

1. Guy Mongrain, *Le développement urbain de Pointe-Claire (volet 1)*, Montréal, octobre 2003, p. 1.
2. Brian R. Matthews, *A History of Pointe Claire*, Pointe-Claire, Brianor, 1985, p. 22.
3. Mongrain, *op. cit.*, p. 3.

Lotissement et paysage

Les terrains compris dans le secteur de la pointe Claire ont eu un nombre restreint de propriétaires et ont, de ce fait, échappés aux projets modernes de lotissement. La presqu'île appartient aux Sulpiciens de la fin du XVII^e siècle jusqu'en 1837, puis elle est acquise par la fabrique de l'église Saint-Joachim pour conclure un échange avec les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Le terrain compris entre l'avenue Sainte-Anne, l'avenue Saint-Joachim et l'avenue Demers appartient à la fabrique de l'église Saint-Joachim depuis la construction de la première église en 1713. Ainsi le secteur de la pointe Claire compte un nombre restreint de très grandes parcelles de formes irrégulières.

La pointe qui se compose de basses terres sans relief situées au niveau des eaux s'avance dans le lac Saint-Louis et offre une excellente visibilité sur la côte. Elle se trouve à peu près dénuée de végétation, et elle est fortement exposée aux vents dominants. Des interventions humaines survenues au XX^e siècle modifient toutefois la pointe de manière importante. Le passage étroit qui reliait la presqu'île et la pointe a été élargi de plusieurs mètres, alors que la baie située entre la pointe et le quai Cartier a été comblée pour l'aménagement du parc Alexandre-Bourgeau. Ces interventions réduisent l'impression de longue pointe isolée s'avancant dans les eaux.

Patrimoine bâti

Le secteur de la pointe Claire comprend quatre des plus anciens édifices de l'arrondissement qui forment un ensemble institutionnel unique avec le moulin (figure 1), l'église (figure 2), le couvent (figure 3) et le presbytère (figure 4). Les immeubles du secteur de la pointe Claire forment un patrimoine diversifié en ce qui a trait aux typologies fonctionnelles (industrielle, culturelle, conventuelle) et aux styles (néoclassique, néogothique, Second Empire). Ils possèdent néanmoins une remarquable unité en raison de l'utilisation de la pierre grise de Montréal. Un bungalow, probablement érigé dans les années 1960 et situé derrière le presbytère, s'intègre mal à l'ensemble.

Diagnostic

L'ensemble bâti de la pointe Claire et son site qui s'avance dans le lac Saint-Louis constituent un paysage architectural et naturel exceptionnel. Le potentiel archéologique du site est également très riche (ancienne enceinte fortifiée, bâtiments disparus, ancien cimetière derrière l'église). Seul le bungalow situé au 5, avenue Saint-Joachim, juste derrière le presbytère, s'intègre mal à l'ensemble.

En ce qui concerne les aménagements paysagers, certains éléments ne sont pas à la hauteur de la qualité et de la valeur du site. Par exemple, la clôture de type « Frost » en bordure du lac devant l'église ou la présence très marquée du réseau de distribution aérien d'électricité ne mettent pas en valeur le site.

Pour le moment, aucune mesure légale ne protège les bâtiments du site contre d'éventuelles altérations ou modifications. De plus, les terrains libres situés derrière l'église et le presbytère ainsi que sur la pointe ne sont pas protégés. De nouvelles constructions pourraient venir briser l'harmonie et l'équilibre de ce site sensible.

Recommandations

Nous recommandons à la Ville de constituer un *site du patrimoine* avec le territoire situé à l'extrémité de la pointe. Le site du patrimoine comprendrait l'église, le presbytère, le couvent, le moulin et le terrain situé derrière l'église et le presbytère. Ce paysage architectural et naturel serait ainsi mieux protégé car il contribue à définir l'image distinctive du secteur de la pointe Claire. Aucune nouvelle construction ne devrait briser l'équilibre fragile de cet ensemble exceptionnel. Le secteur possède également un excellent potentiel archéologique et de nouvelles fouilles pourraient améliorer la connaissance historique du lieu.

Des mesures devraient également être prises pour améliorer les éléments paysagers du site comme l'enfouissement des fils électriques, le remplacement des clôtures sur la rive selon un modèle plus approprié et la plantation d'arbres. Les aménagements paysagers, les sentiers pour les piétons, les aires de stationnement et le mobilier urbain devraient être conçus dans le but d'agrémenter la promenade sur le site.

LISTES DE PROPRIÉTÉS

Propriétés inventoriées

- 1, avenue Saint-Joachim (moulin banal)
- 2, avenue Saint-Joachim (couvent Notre-Dame-du-Vieux-Moulin)
- 2, avenue Sainte-Anne (église Saint-Joachim)
- 2, avenue Sainte-Anne (presbytère)

Autres propriétés d'intérêt

Ce secteur ne comporte aucune autre propriété d'intérêt

CONCLUSION

L'inventaire et l'étude de l'arrondissement de Pointe-Claire mettent en lumière la qualité remarquable d'un patrimoine bâti dont les plus anciens vestiges seront bientôt tricentenaires. Ils soulignent également les besoins de son patrimoine en matière de préservation, de restauration, de mise en valeur et de diffusion. A l'instar de la plupart des municipalités du Québec, l'arrondissement de Pointe-Claire affrontera des défis de taille dans un avenir prochain en ce qui a trait à son patrimoine religieux ou à son patrimoine commercial pour ne citer que ces deux cas. Dans cette perspective, l'inventaire et l'étude du patrimoine bâti seront des guides précieux dans l'élaboration de politiques adaptées au contexte local. À la lumière des nouvelles connaissances acquises, quelques thématiques nous sembleraient intéressantes à approfondir – le monde agricole ou encore la villégiature bourgeoise au XIX^e siècle – afin que les aménagements futurs de l'arrondissement témoignent de la richesse de son histoire. Ceci constitue des pistes de recherches pour l'avenir. Au terme de l'étude, nous pouvons d'ores et déjà formuler une série de constats et de recommandations d'ordre général.

Constats de l'inventaire

Le patrimoine bâti de l'arrondissement de Pointe-Claire possède, de façon générale, une bonne intégrité et un bon état physique. Les propriétaires sont soucieux pour la plupart de maintenir en bon état leur demeure, et ils démontrent généralement un sentiment de fierté face à leur résidence entretenue avec soin. L'arrondissement compte plusieurs bâtiments qui ont conservé leur lambris d'origine, comme un recouvrement de bardeaux de bois, ou d'autres encore qui ont reçu un nouveau parement similaire ou suppléant bien à celui d'origine. Néanmoins, comme partout au Québec, l'arrondissement de Pointe-Claire n'échappe pas au phénomène de substitution de matériaux traditionnels (revêtements de bois, de tôle) et d'éléments architecturaux (fenêtres, portes, encadrements, ornements) par des matériaux industrialisés (vinyle, PVC, aluminium, crépi, etc.) et des éléments usinés de qualité moyenne jugés, à tort, sans entretien et qui appauvrissent l'architecture et banalisent les paysages construits. L'arrondissement de Pointe-Claire semble toutefois avoir été touché plus légèrement que d'autres arrondissements de Montréal ou municipalités de la province, preuve de la sensibilisation de ses citoyens en matière de patrimoine.

La composante paysagère prend une grande importance dans l'arrondissement de Pointe-Claire. Au moment de la construction des immeubles, des plantations d'arbres et des aménagements paysagers ont été réalisés. Ces aménagements ont été préservés et ils sont entretenus avec soin dans la majorité des cas. A titre d'exemple, pensons aux propriétés de l'avenue Bowling Green ou à celles de l'avenue Cedar avec leurs alignements d'arbres matures. Nous conseillons néanmoins à l'arrondissement de gérer rigoureusement les aménagements paysagers, car ils contribuent à l'image particulière de l'arrondissement et à la mise en valeur de l'architecture.

Au niveau de l'état d'authenticité, le patrimoine bâti de l'arrondissement de Pointe-Claire s'en tire également assez bien. Beaucoup de bâtiments conservent leurs composantes originales et lorsque des interventions ont été réalisées (rénovation, agrandissement, changement d'usages, etc.), elles l'ont été de façon harmonieuse. Quelques exceptions cependant : les rez-de-

chaussée des édifices commerciaux du chemin du Bord-du-Lac dans le secteur du noyau villageois ont été passablement affectés par des modifications réalisées sans égard pour la composition d'ensemble des façades. L'ancienne église Lilly Memorial, quant à elle, a été complètement remaniée afin d'accueillir un centre d'hébergement pour personnes âgées. Les travaux ont été exécutés sans souci pour la composition originale de l'édifice. Plusieurs immeubles ont été convertis avec succès si nous songeons à l'école Valois Park, à la gare ferroviaire de Valois, au manoir Stewart Hall ou à l'ancienne usine de filtration des eaux. Ces bâtiments ont retrouvé une fonction contemporaine, sans perdre une trop grande partie de leur authenticité pour autant.

L'inventaire et l'étude du patrimoine bâti de l'arrondissement de Pointe-Claire ont fait ressortir la richesse et la diversité de son architecture. Ancien village devenu ville, Pointe-Claire comprend des bâtiments qui servent les différentes fonctions associées à son statut: religieuse, commerciale, communautaire, domestique, institutionnelle et scolaire. Quant à l'architecture liée à l'industrie, Pointe-Claire possède une structure témoignant de l'époque préindustrielle: son moulin. Par la suite, la carrière de pierre puis la compagnie Montreal Terra Cotta ont été les seules industries lourdes de l'arrondissement pendant de nombreuses années. Les installations de ces entreprises ont été largement détruites; il ne subsiste qu'un ancien bâtiment de pierre au centre du terrain de golf pour témoigner de l'histoire industrielle de l'arrondissement avant 1960. L'absence d'architecture industrielle avant la seconde moitié du XX^e siècle s'explique par la vocation agricole de Pointe-Claire, qui a perduré jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Nous constatons également la quasi absence de vestiges qui témoignent de l'occupation agricole du territoire. Il subsiste bien quelques propriétés rurales comme les maisons Legault, Charlebois ou Hyacinthe-Jamme-dit-Carrière, mais elles sont maintenant encerclées par des développements plus récents. Les terres agricoles ont été loties, et, de plus, les demeures ont perdu leurs dépendances: four à pain, écuries, étables, granges, hangars. Aussi est-il maintenant difficile de comprendre la raison d'être ou la fonction initiale de ces vieilles résidences qui formaient, anciennement, de vastes ensembles.

Malgré la diversité des typologies fonctionnelles, l'architecture résidentielle domine largement les fiches qui forment l'inventaire du paysage bâti de l'arrondissement. L'architecture résidentielle se compose d'anciennes propriétés agricoles, de maisons villageoises, de demeures bourgeoises, de résidences de villégiature et de maisons suburbaines qui datent, en moyenne, de la fin du XIX^e siècle et du début du siècle suivant.

Le patrimoine résidentiel

L'arrondissement de Pointe-Claire connaît une première vague de colonisation au tournant du XVIII^e siècle alors que les attaques amérindiennes s'estompent. Plusieurs familles s'installent à Pointe-Claire à cette époque pour cultiver les terres fertiles ayant front sur le lac Saint-Louis. Les vestiges de cette installation sont rares en ce qui a trait à l'architecture résidentielle à l'exception de la maison Antoine-Pilon. Ces premières demeures ont été remplacées par des résidences plus spacieuses de type « maison traditionnelle québécoise » au XIX^e siècle. L'arrondissement conserve un bel alignement de ce type d'habitations sur le chemin du Bord-du-Lac, à l'ouest du noyau villageois. Au tournant du XX^e siècle, l'arrondissement subit de profondes transformations qui bouleversent son paysage bâti. Il connaît d'abord une première expansion liée aux activités

de villégiature qui se pratiquent sur le lac Saint-Louis et plusieurs maisons de villégiature sont érigées en bordure du lac. Un incendie ravage ensuite le centre de l'arrondissement en 1900 et détruit 23 anciens bâtiments qui constituaient le centre commercial du village. Enfin plusieurs opérations de subdivision de terres agricoles sont entreprises à la faveur du développement des quartiers suburbains. Ces événements modifient radicalement le paysage bâti de l'arrondissement qui se compose maintenant de résidences unifamiliales bâties en grande majorité entre 1890 et 1945. Érigée sur une courte période et pour une clientèle majoritairement aisée, l'architecture résidentielle se caractérise par l'utilisation des styles issus du courant Arts and Crafts et forme un ensemble d'une remarquable homogénéité. L'arrondissement compte également de très bons exemples d'architecture vernaculaire industrielle qui dominent le noyau villageois.

Le patrimoine commercial

Le noyau villageois de Pointe-Claire se compose d'un tronçon du chemin du Bord-du-Lac sur lequel les principales fonctions commerciales et de services étaient représentées dans la première moitié du XX^e siècle. Il comptait, à titre d'exemple, l'hôtel de ville, les banques, les commerces et les hôtels. Après l'incendie de 1900, les vieilles résidences qui occupaient le centre du village ont été remplacées par des exemples d'architecture Boomtown et d'architecture rationaliste mieux adaptés à la cohabitation des fonctions commerciales et résidentielles. Les édifices qui comportent deux étages abritent habituellement des commerces au rez-de-chaussée et des logements à l'étage. Le centre du village a subi un déclin dans la seconde moitié du XX^e siècle. Certains bâtiments ont fait place à des espaces de stationnement et plusieurs rez-de-chaussée commerciaux des immeubles du centre-ville ont été réaménagés sans égard pour l'âge des bâtiments, pour leur apparence d'époque ou pour leur unité d'ensemble. Aussi faudrait-il prévoir des interventions concertées afin d'améliorer et de restaurer certaines façades sans toutefois tomber dans la reconstitution hypothétique.

Le patrimoine religieux

Le patrimoine religieux de l'arrondissement de Pointe-Claire qui comprend non seulement des églises de différentes confessions mais aussi des presbytères, un couvent et des cimetières se démarque par sa grande diversité. Les différentes dénominations religieuses sont représentées dans l'arrondissement avec des temples catholiques, anglicans, presbytériens, baptistes et de l'église unie. À notre étonnement, ce patrimoine est malheureusement mal connu et, par le fait même, peu valorisé. À titre d'exemple, l'ancienne église Lilly Memorial a été convertie en résidence pour personnes âgées sans égard pour l'architecture originale du bâtiment. Peu de choses rappellent, maintenant, la vocation initiale de cette église destinée aux résidents du développement Cedar Park. Quelques composantes du patrimoine religieux ont été documentées dans cette étude mais l'inventaire ne peut à lui seul rendre compte de l'importance historique, architecturale et paysagère de ce patrimoine menacé. Plusieurs des temples religieux de Pointe-Claire ont été construits après la Seconde Guerre mondiale et font partie du patrimoine moderne de l'arrondissement.

La baisse constante de la pratique religieuse depuis quelques décennies, la dégradation des édifices mal entretenus faute de fonds et la désaffection de plus en plus fréquente des églises, presbytères et couvents met tout un pan du patrimoine québécois en péril. L'arrondissement de

Pointe-Claire n'échappe pas au phénomène et devra adopter des mesures efficaces afin de protéger ses monuments. L'arrondissement compte également le cimetière Lakeview Memorial Gardens qui devrait être mis en valeur en raison de sa riche histoire.

Le patrimoine moderne

Les édifices présents dans l'inventaire datent d'avant la Seconde Guerre mondiale, conformément aux directives émises par l'arrondissement. Pourtant, l'arrondissement de Pointe-Claire compte de nombreuses constructions marquantes de la deuxième moitié du XX^e siècle. Parmi ces œuvres, certaines ont parues dans la presse spécialisée au moment de leur construction et figurent même dans des ouvrages d'histoire de l'architecture moderne. Le parc industriel, quant à lui, compte plusieurs immeubles ayant fait l'objet d'une couverture de presse au moment de leur érection. Souvent audacieuse et originale, voire avant-gardiste, cette architecture dite moderne constitue en quelque sorte le patrimoine de demain qu'il convient de préserver pour les générations futures. L'architecture moderne de Pointe-Claire évoque l'expansion sans précédent de l'arrondissement après la Seconde Guerre mondiale. Elle témoigne également des transformations majeures que l'art de construire subit à cette époque avec l'introduction de nouveaux procédés et matériaux comme le béton armé et l'acier.

Parmi les édifices de la modernité qu'il conviendrait de conserver, notons d'abord quelques lieux de culte dont l'église Saint John United et Saint Edward the Confessor. Il faut ensuite parler de quelques équipements destinés à la collectivité comme l'Hôpital général de Lakeshore ou l'école Regina Caeli. Il existe également, dans les quartiers résidentiels d'après-guerre, quelques maisons représentatives de la modernité internationale. Parmi celle-ci, nous citons la maison de l'architecte Gérin-Lajoie sise sur l'avenue Lakeview. Ce patrimoine, mal connu et peu valorisé, est souvent malmené et dénaturé car on le juge sans intérêt. On trouve les édifices modernes trop jeunes pour être conservés dans leur état d'origine ou considérés comme ayant une faible valeur patrimoniale, d'où l'importance d'intervenir avec précaution sur des œuvres architecturales récentes qui pourraient constituer un intérêt dans un certain nombre d'années.

Valeur patrimoniale

Chacun des 150 bâtiments de l'inventaire a fait l'objet d'une évaluation patrimoniale. Cette évaluation a été réalisée sur une échelle locale, celle de l'arrondissement de Pointe-Claire. 28 ont reçu une valeur supérieure, 68 bâtiments ont reçu une valeur bonne, 50 ont été jugés de valeur moyenne et 4 ont reçu une valeur faible. Les édifices jugés moyens et faibles l'ont souvent été en raison de leur état physique inadéquat ou des transformations qui ont été apportées. Néanmoins, ces derniers possèdent un bon potentiel de mise en valeur et des travaux adéquats pourraient faire augmenter leur valeur patrimoniale.

Une mise en garde s'impose. Les 150 bâtiments inventoriés sont ceux qui nous semblaient posséder le meilleur potentiel patrimonial. Cela ne veut pas dire qu'aucun autre édifice ne possède de valeur patrimoniale. Les limites du mandat ne nous permettaient pas de réaliser un inventaire exhaustif. Il va sans dire que des dizaines d'autres éléments patrimoniaux sont présents sur le territoire. Quelques-uns ont été identifiés dans les fiches de secteurs.

4. Il a été fort révélateur de constater que toute la pointe au sud de l'église a été remblayée et rehaussée surtout à la fin du dix-neuvième siècle. Ces remblais trouvent appui sur le roc en place, le sol naturel ou les sols laissés en place après l'incendie de 1881. La stabilisation et l'aménagement des berges du lac Saint-Louis est un phénomène typique du vingtième siècle et répertorié sur d'autres sites riverains de la région métropolitaine.

6.2 Recommandations.

Un **étude historique spécifique** de Pointe-Claire aurait un impact sur l'interprétation des secteurs expertisés. De nombreuses questions restent à éclaircir notamment celle de l'occupation du secteur actuel de la pointe et de l'église aux époques antérieures à la construction de la chapelle au début du dix-huitième siècle. Plusieurs secteurs ont été mis en lumière par le plan polyphasé de Pointe-Claire et placés sur le plan du potentiel archéologique.

Un **inventaire** devrait être entrepris pour expertiser ces zones et en déterminer avec précision la valeur archéologique et les zones résiduelles. Le projet d'études archéologiques de Pointe-Claire, étude de potentiel, inventaire, fouilles, [Archéotec 2002] est le premier qui ait été mis au programme sur l'île de Montréal hors du Vieux-Montréal.

Les résultats ont été très positifs et ont jeté un éclairage, non seulement sur l'ancienneté mais aussi sur l'importance de la pointe dans l'histoire de cette île. Il serait à ce propos tout-à-fait être conseillé de **développer ce projet** afin d'avoir une idée plus juste et mieux alimentée de ce secteur stratégique de l'île.